

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS		ZONE : E02-128						
Catégories d'usages autorisées	Principal							
Habitation								
Commerce								
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels	E.5(3)							
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC	(2 ^e étage)							
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux	X							
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques	max (m ²)							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques (A-B-C-D-E)								
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur	
En mètre	min/max (m) 0/12,5
En étage	min/max 3/3
Implantation et densité	
Largeur du terrain	min (m) -
Mode d'implantation	(I-J-C) C
Taux d'implantation au sol	min/max (%) 35/60
Densité	min/max -
Marges	
Avant principale	min/max (m) 0/3,5
Avant secondaire	min/max (m) 0/3,5
Latérale	min (m) 1,5
Arrière	min (m) 3
Apparence d'un bâtiment	
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%) 10/40 (i)
Pourcentage de maçonnerie	min (%) 80 (i)
Patrimoine	
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F) AA

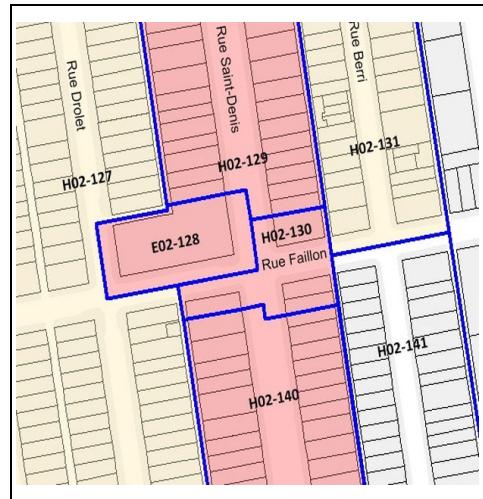
AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
(i) Ces normes peuvent être plus restrictives pour les interventions assujetties au Chapitre VIII du Titre II intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial et bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur ».	
Enseignes	
Catégorie d'affichage	A-1
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	1
PAE	-

MISES À JOUR

01-283-116 (2023-04-04)

CARTE DE LA ZONE



**Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.